

ABONNEMENT.

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Hors du Département.

Un an 35 fr.
Six mois 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE
Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. **PAUL
GODET**, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Rouen, 5 mars.

Le jury a terminé sa délibération. —
Verdict négatif sur toutes les questions.
Les quatre accusés ont été mis en liberté.
Aucune manifestation dans la ville.

PARIS ET VERSAILLES.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE.

En ce siècle de railways et de locomotives
on marche vite. Les événements se succè-
dent avec une rapidité qui donne le vertige ;
ils éclatent comme la foudre, glacent cha-
cun d'épouvante, puis on n'y songe plus.

Le péril une fois écarté, les craintes s'é-
facent : tout disparaît, tout, jusqu'au souve-
nir.

Un peuple est bien malade quand il offre
au diagnostic ces symptômes d'indifférence
et d'oubli. Aucune leçon ne lui est profitable.
Pour éclairer le présent, l'expérience du
passé ne lui sert plus de flambeau. Chaque
jour il trébuche dans les mêmes ornières,
et le casse-cou de la veille ne le préserve pas
du casse-cou du lendemain. Il ne distingue
que très-obscurément le vrai du faux, le
courage de la lâcheté ; il excuse l'égoïsme
abject, il permet à la sottise et à l'impuis-
sance de plaider leur cause et de jeter le ri-
dicule sur les actes les plus incontestables
de dévouement et de patriotisme.

Qui se rappelle, à l'heure qu'il est, les
événements précurseurs de la Commune ?

Vous avez oublié, n'est-ce pas, ces fa-
meux canons de Montmartre campés par
l'émeute sur les hauteurs stratégiques qui
dominent Paris ? Le jour où les fédérés les
enlevèrent, on cria de toutes parts aux hom-
mes qui nous gouvernaient (ce sont les mé-
mes qu'aujourd'hui), on leur cria :

« — Mais allez donc reprendre ces ca-
nons, à l'instant même, sans plus tarder !
N'attendez pas que les sociétés secrètes or-
ganisent la résistance. Ne voyez-vous rien ?
Êtes-vous aveugles ? »

M. Thiers se boucha les oreilles, tout son
entourage haussa les épaules ; trois semai-
nes s'écoulèrent, et vous savez le reste.

Le gouvernement se sauva le plus piteu-
sement du monde à Versailles, abandonnant
Paris à son malheureux sort.

Il n'y a rien à dire, nous étions là, nous
avons tout vu, et nous recommandons avec
Paris-Journal et avec son rédacteur en chef
Henri de Pène (il était là, lui aussi !) nous
recommandons aux malheureux qui sont
allés se faire abîmer place Vendôme, il y
aura un an le 22 de ce mois, pour le plaisir
de crier : *Vive l'ordre et Vive l'Assemblée na-
tionale !* de méditer les nobles paroles que M.
Denormandie leur a consacrées dans une des
dernières séances de la Chambre.

Ce discours de l'éloquent député conso-

lera les bons citoyens qui, ne pouvant faire
mieux, faute de direction, voulurent affir-
mer, fût-ce au péril de leur vie, les senti-
ments de la population honnête de Paris
tombée aux mains de la plus basse des insur-
rections. Il forme un heureux contraste avec
la déposition de M. l'amiral Saisset devant la
commission d'enquête sur l'insurrection du
48 mars.

L'amiral s'est vengé cruellement de n'a-
voir su ou de n'avoir pu rien faire dans ces
jours néfastes, en déversant le mépris, pres-
que l'outrage, sur de braves gens coupables,
en effet, d'avoir préféré une démonstration
inutile et périlleuse à la honte du silence et
de l'inaction. L'amiral trouve « absurde »
cette démonstration. Il la qualifie « de fausse
et mauvaise démarche. »

Ainsi, bourgeois qui conservez un peu de
courage (et vous êtes, hélas, en petit nom-
bre !) vous voilà prévenus.

Si pareille circonstance se présente et
qu'il faille montrer du cœur, restez au logis,
cachez-vous, sous peine d'encourir les cen-
sures dédaigneuses de ceux qui ont pris la
fuite. Ils se vengent sur vous, ils ne pardon-
nent pas à votre zèle d'avoir fait ressortir
leur incapacité, leur impuissance, — ou
tout ce qui vous plaira.

Heureusement M. Denormandie vous a
vengés.

Etranger.

BELGIQUE. — On lit dans le *Courrier de
Bruxelles* :

La vieille renommée de la Belgique a été
grandement atteinte par les saturnales qui
ont déshonoré Anvers. Il n'est pas une
seule âme honnête qui ne se sente profondé-
ment humiliée du brutal attentat qui a forcé
le comte de Chambord à quitter la Belgi-
que.

Alors que le dernier des communards et
des pétroleurs peut librement fouler le sol de
notre pays, un prince qui a su forcer le res-
pect de ses plus violents adversaires par la
noblesse et la hauteur de son caractère, s'est
vu ici l'objet de lâches insultes, de calomnies
plus lâches encore et le point de mire d'une
conspiration tramée par des étrangers sans
vergogne et des émeutiers de profession.

Son départ nous couvre de honte aux yeux
de toute l'Europe. Il était notre hôte, et nous
l'avons misérablement laissé outrager, au
point qu'il a dû recourir à l'hospitalité étran-
gère.

Nous lui devons une réparation, nous la
devons à notre propre conscience ; et, au nom
de tous ceux qui tiennent à l'honneur du
nom belge, nous adressons au comte de
Chambord la protestation suivante :

« Monseigneur,
» De honteuses manifestations, dirigées
par un ramassis d'étrangers et d'émeutiers

indignes du nom de Belges, vous ont
contraint de quitter le sol de notre patrie.

» La tache qui en résulte pour l'honneur
de l'hospitalité belge serait sans remède, si
nous ne venions l'effacer par nos protesta-
tions indignées.

» Oui, il est de notre devoir, de notre hon-
neur, de protester avec énergie, au nom de
la liberté insultée, de l'hospitalité violée, de
notre dignité blessée, contre un attentat
jusqu'ici inouï dans les fastes de notre his-
toire.

» C'est notre devoir vis-à-vis de vous,
Monseigneur, qui êtes à nos yeux — en de-
hors de toute politique — la personnification
éclatante de la loyauté et de la conscience
chrétiennes ; vis-à-vis de la France, outragée
dans l'un de ses plus illustres enfants ; vis-
à-vis de l'Europe, qui nous regarde avec
surprise et indignation ; vis-à-vis de nous-
mêmes, qui nous sentons blessés dans les fi-
bres les plus sensibles de notre amour-pro-
pre national.

» Citoyens libres d'un pays libre, nous
entendons que la liberté dont nous jouissons
ne demeure pas le monopole des épaves ré-
volutionnaires, et qu'elle soit acquise dans
toute sa plénitude à quiconque respecte nos
lois et nos mœurs.

» L'hôte dont tous en France, sans excep-
tion, honorent et ont naguère admiré la hau-
teur de caractère, vous qui avez toujours su
respecter à un si éminent degré la liberté et
les droits d'autrui, vous qui n'avez cessé
d'agir au grand jour et de penser tout
haut, vous aviez plus que personne, à
tous ces titres, droit à nos respects, à nos
égards.

» Et puisque ces respects et ces égards
vous ont manqué, nous venons, au nom de
la Belgique honnête, hospitalière et libre,
vous prier d'oublier le crime de quelques
malheureux égarés par de basses passions,
en considération de notre patriotique confu-
sion, de notre amère douleur. »

(Suivent les signatures.)

LES COMLOTS BONAPARTISTES.

Malgré l'assurance qu'affectent les or-
ganés officiels et officieux du gouvernement
de la République, ils ont peur de l'Empire,
et ne réussissent pas à cacher cette peur.

— Eh quoi, leur dit-on, vous avez érasé
la Commune, désarmé la garde nationale,
vous cernez Paris avec cent mille hommes,
la nuit et le jour on entend dans les rues le
pas cadencé de vos patrouilles, et vous avez
peur d'un Bonaparte vaincu, exilé, sans po-
lice, ni soldats ? Mais, c'est folie.

Eh bien, non ! Ce n'est point folie ; c'est
sagesse. Bonaparte peut conspirer ; tout
porte à croire qu'il conspire en effet, et ses
complots ont chance d'aboutir. Voilà la vé-
rité. Il importe qu'elle ne soit oubliée ni du
gouvernement, ni du public.

La dynastie des Bonapartes, essentielle-
ment révolutionnaire, a déjà occupé trois
fois le trône de France, et trois fois elle y est

arrivée en violant la légalité, en déterminan-
t les soldats à trahir, en un mot, en conspi-
rant. Le premier Bonaparte a jeté les fonde-
ments de son empire en faisant envahir, le
10 novembre (19 brumaire) 1799, le Conseil
des Cinq-Cents ; il est remonté sur le trône,
en 1815, en quittant furtivement l'île d'Elbe
et en entraînant ses anciens soldats à violer
le serment qu'ils venaient de faire au roi
Louis XVIII. Le second Bonaparte a fait les
complots de Strasbourg et de Boulogne qui
ont échoué, puis celui du 2 décembre qui a
réussi. Et vous supposez que ce conspira-
teur émérite, maintenant dépouillé de la
couronne, attendra pacifiquement en exil
qu'une députation de l'Assemblée vienne le
prier de remonter sur le trône ?

Les membres de l'Assemblée se souvien-
nent du 2 décembre 1854 ; ils ne croient
plus à ceux qui leur disent : « Représen-
tants de la nation, délibérez en paix » ; et
ils ont raison.

**

Il est vrai que tous les bruits de com-
plots bonapartistes, dont la presse s'est faite
l'écho depuis dix mois, se sont trouvés in-
exacts. Mais rien ne prouve que, sans la vi-
gilance de la police, la conspiration n'eût
pas éclaté, rien ne prouve surtout qu'elle
n'éclatera pas dans un avenir prochain.
N'oublions pas qu'avant le 2 décembre des
bruits de complots, sans cesse répétés et
sans cesse démentis, avaient circulé pendant
plusieurs mois, et que la tactique des cons-
pirateurs est précisément de lasser, par ces
rumeurs, l'attention du public et du gouver-
nement.

Aujourd'hui, il est vrai, Bonaparte n'est
plus président de la République ; mais, dans
un pays où le Gouvernement dispose de
toutes les places, un pouvoir qui a duré dix-
huit ans ne tombe pas, sans laisser beau-
coup d'amis. Où sont, dans l'armée, dans la
magistrature, dans l'administration, les ser-
viteurs de l'État qui ne doivent rien à l'em-
pereur déchu ?

**

Dans le reste de la nation, la lassitude du
provisoire est telle qu'une multitude de gens
souponnent secrètement après la réussite de ce
complot, et ne voient le moyen de sortir du
chaos actuel que dans un nouveau retour de
l'île d'Elbe. La grande masse, sans désirer
ce retour, s'y résignerait aisément, et, en
tout cas, ne prendrait pas les armes pour
défendre notre République provisoire.

Cela est triste à dire, mais cela est vrai ;
et ces dispositions se constatent aussi bien à
Paris qu'en province.

**

La France est fatiguée de ces divisions du
pouvoir et de cette anxieuse incertitude du
lendemain, dont elle souffre depuis un an.
Elle veut un « gouvernement » qui la gou-
verne, qui lui procure la tranquillité du pré-
sent et lui assure la sécurité de l'avenir.

Elle saluera comme un sauveur quiconque
lui promettra ces biens, dont elle ne veut pas
se passer plus longtemps.

**

Il faut donc que l'Assemblée se hâte. Le
pays est pressé, et si ses représentants lui
refusent plus longtemps un gouvernement
légitime et régulier, il se laissera tomber,
sans résistance, entre les mains des conspi-
rateurs bonapartistes ou radicaux, qui guet-
tent l'heure et le moment de détrousser le
pouvoir et qui jugent cette heure et ce mo-
ment très-prochains.

J.-B. JAUGEY. (*France nouvelle.*)

Correspondance.

A Monsieur le Rédacteur en chef
de l'ECHO DE L'OUEST.

Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance de me donner place dans vos colonnes pour rectifier une erreur ?

Quelques personnes bienveillantes s'imaginent et se plaisent à dire que mes deux articles des 20 et 25 février sur les réformes de la magistrature sont probablement le résultat du dépit que j'éprouve d'avoir été mis à la retraite.

Ames charitables, permettez-moi de vous apprendre que, si je fus mis à la réforme, c'est sur ma demande expresse, et alors que le décret du 6 mars 1852 m'accordait encore dix ans d'existence.

Si j'éprouve un dépit, un profond dépit, c'est de voir chaque révolution, au mépris des droits anciens, déverser dans le sein de cette noble compagnie (dont, pendant trente-cinq ans, j'eus l'honneur de faire partie) une foule d'avocats sans causes, dont le principal mérite, aux yeux du pouvoir, est leur couleur politique.

« De toutes les institutions humaines, disait d'Aguesseau, « la magistrature est assurément la plus noble et la plus digne de respect. »

« Elle est, disait Dupin aîné, une espèce de sacerdoce; mais il faut, pour la rendre respectable, que les magistrats soient dégagés de tout esprit de parti et habitués à résister à l'entraînement des passions politiques. »

Eh bien ! est-il possible qu'ils soient dégagés d'esprit de parti, de passion politique, tous ces avocats entraînés par le flot révolutionnaire dans les rangs de notre magistrature, dont ils occupent, quand même, les sièges rendus vacants par des destitutions arbitraires ?...

Hélas, non ! et c'est ainsi que peu à peu on lui fait perdre de son intégrité, de son honorabilité, et que l'on finira par lui enlever entièrement cette estime qui inspire la confiance et commande le respect.

Agrérez, etc.

PRIEUR-DUPERRAY,
ancien magistrat.

LA CHARRETTE EMBOURBÉE.

« J'ai vu dans les rues d'Anvers un spectacle qui m'a fait penser.

« Deux hommes avaient attelé à une voiture lourdement chargée un pauvre chien qui n'en pouvait mais. A bout d'efforts et de forces, la bête épuisée s'était couchée, tirant la langue et battant des flancs. Les deux hommes se disputaient à côté, sans que l'un d'eux seulement eût l'idée de dételer le chien et d'aller chercher un cheval.

« Lecteur, nous allons voir si tu comprends ceci.

« Les deux hommes, c'est toi et moi, nous tous enfin. La charrette embourbée, c'est le char de notre État.

« Et le chien ?

« Ah ! le chien ! Cherche, lecteur, et tu trouveras. »

Cette historiette originale est extraite des *Lettres d'un passant* de M. Arthur de Boissieu, qui a fait le voyage d'Anvers, sans se soucier du mépris du *Journal des Débats*.

PORTRAIT DE M. THIERS.

Le peintre est mort, et le portrait est vieux ; — mais comme il est resté ressemblant !

Je vous en fais juge.

« On est arrivé à des générations qui n'appartiennent plus au passé : étudiées au microscope, elles ne semblent pas capables de vie, et pourtant elles se combinent avec des éléments dans lesquels elles se meuvent; elles trouvent respirable un air qu'on ne saurait

respirer. L'avenir inventera peut-être des formules pour calculer les lois d'existence de ces êtres; mais le présent n'a aucun moyen de les apprécier.

« Sans donc pouvoir expliquer l'espèce changée, on remarque çà et là quelques individus que l'on peut saisir, parce que des défauts particuliers ou des qualités distinctes les font sortir de la foule...

« M. Thiers, par exemple.

« Il a fondé l'école admirative de la Terreur, école à laquelle il appartient...

« M. Thiers fait-il état de ses principes ? Pas le moins du monde : il a préconisé le massacre, et il prêcherait l'humanité d'une manière tout aussi édifiante ; il se donnait pour fanatique des libertés et il a opprimé Lyon, fusillé dans la rue Transnonain, et soutenu envers et contre tout les lois de septembre ; s'il lit jamais ceci, il le prendra pour un éloge.

« Devenu président du conseil et ministre des affaires étrangères, M. Thiers s'extasie aux intrigues diplomatiques de l'école Talleyrand ; il s'expose à se faire prendre pour un turlupin à la suite, faute d'aplomb, de gravité et de silence. On peut faire fi du sérieux et des grandeurs de l'âme, mais il ne faut pas le dire, avant d'avoir amené le monde subjugué à s'asseoir aux orgies du Grand-Tout.

« Du reste, M. Thiers mêle à des mœurs inférieures un instinct élevé... Grand seigneur de la Renaissance, il voyage en nouvel Atticus, achète sur les chemins des objets d'art et ressuscite la prodigalité de l'ancienne aristocratie : c'est une distinction ; mais il sème avec autant de facilités qu'il récolte ; il devrait être plus en garde contre la camaraderie de ses anciennes habitudes : la considération est un des ingrédients de la personne publique.

« Il se peut supposer un Bonaparte, il peut croire que son taille-plume n'est qu'un allongement de l'épée napoléonienne ; il peut se persuader être un grand général, il peut rêver la conquête de l'Europe, par la raison qu'il s'en est constitué le narrateur et qu'il fait très-inconsidérément revenir les cendres de Napoléon.

« M. Thiers a l'un de ces trois partis à prendre : se déclarer le représentant de l'avenir républicain, ou se percher sur la monarchie contrefaite de Juillet, comme un singe sur le dos d'un chameau, ou ranimer l'ordre impérial.

« Le dernier parti serait du goût de M. Thiers ; mais l'Empire sans l'Empereur est-ce possible ? Il est plus naturel de croire que l'auteur de *l'Histoire de la Révolution* se laissera absorber par une ambition vulgaire ; il voudra demeurer ou rester au pouvoir ; afin de garder ou de reprendre sa place, il chantera toutes les palinodies que le moment ou son intérêt sembleront lui demander : à se dépouiller devant le public, il y a audace ; mais M. Thiers est-il assez jeune pour que sa beauté lui serve de voile ?

« Deutz et Judas mis à part, je reconnais dans M. Thiers un esprit souple, prompt, fin, malléable, comprenant tout, hormis la grandeur qui vient de l'ordre moral, peut-être héritier de l'avenir... ; son orgueil excessif n'est pas encore odieux, parce qu'il ne consiste point à mépriser autrui. M. Thiers a des ressources, de la variété, d'heureux dons ; il s'embarrasse peu des différences d'opinion, ne garde point rancune, ne craint pas de se compromettre, rend justice à un homme non pour sa probité ou pour ce qu'il pense, mais pour ce qu'il vaut ; ce qui ne l'empêcherait pas de nous faire tous étrangler le cas échéant. M. Thiers n'est pas ce qu'il peut être ; les années le modifieront, à

moins que l'enflure de l'amour-propre ne s'y oppose. »

CHATEAUBRIAND.

(Mémoires d'outre-tombe, tome VI. Édition Dufour, 1860. — Page 299 et suivantes.)

Faits et propos du jour.

Les déclarations faites par M. le ministre de l'intérieur, dans la séance de la Chambre où les propositions pour la libération du territoire ont été discutées, ont assez vivement impressionné le monde financier. On y a vu l'annonce d'un prochain emprunt, dont l'émission viendrait peser sur la Bourse dans un moment où elle n'a pas trop de tout l'argent disponible pour éviter les embarras que chaque liquidation entraîne avec elle.

(Union.)

Il y a sur le globe environ 53 milliards d'argent monnayé connu. La France, avant la guerre, était le pays qui possédait le plus de numéraire, et les statisticiens sont d'accord pour lui attribuer, à cette époque, une valeur représentant environ 6 milliards. Ces 6 milliards, divisés par 37 millions d'habitants, donnent un capital de 137 fr. par chaque individu, si on faisait le partage, conformément au vœu de certains utopistes.

Aujourd'hui que près de 3 milliards ont été enlevés à la circulation, il faut de toute nécessité suppléer à l'insuffisance du métal par le papier, qui a la même valeur que l'argent lorsqu'il est représenté par un gage réel, et l'on s'effraiera bien moins des émissions récentes de coupures lorsqu'on saura que la commune de Londres émet chaque semaine 260 millions de chèques, soit 12 milliards de papier par an.

Le bruit court que M. Gambetta vient d'acheter aux environs de Bordeaux, et de payer TREIZE CENT MILLE FRANCS COMPTANT, une magnifique propriété.

Les fonds auraient été retirés par l'ex-dictateur de chez un banquier espagnol, auquel il les avait confiés.

La Bourse s'amuse en attendant les événements, et les bruits de complot y donnent naissance aux jeux de mots les plus extravagants.

Exemple :

Hier, les spéculateurs ne s'abordaient qu'en se disant à l'oreille :

— Vous savez que l'empereur a couché à l'Élysée avant-hier ?

Et, comme les naïfs faisaient naturellement un soubresaut :

— Sans doute, avant Thiers, reprenait, en éclatant de rire, le mystificateur.

Il paraît que les fédérés encore détenus sur les pontons chantent en ce moment la petite chanson que voici, récemment composée par l'un d'entre eux :

Nous sommes sur les pontons,
Voilà très-longtemps qu'ça dure.
Mais les jours nous les comptons,
Et dans nos cœurs nous gardons
Souvenir de tout ce qu'on endure !
Quand sera venu le jour
De danser la carmagnole,
C'est eux qui n'pès'ront pas lourd ;
Aux pontons ! ça s'ra leur tour,
Il est temps qu'on les y colle !

Vous voyez que nous n'avons qu'à nous bien tenir !

— Le *Figaro* publie l'anecdote suivante, au moins bien trouvée, si elle n'est pas vraie :

Vous connaissez l'histoire de la vache à Gambon ; parlons un peu de celle des moutons à Gambon : elle est drôle aussi.

Gambon avait un magnifique troupeau de mérinos sur sa propriété. Pendant ses derniers voyages — voyages un peu forcés, comme vous savez, — il en avait confié l'exploitation à cheptel à un fermier du voisinage.

Sous quel déguisement Gambon revint-il dernièrement dans le département de la Nièvre ?

Toujours est-il que, chassé sans doute du bois par la faim, il demanda des comptes à son gardien de moutons, qui est, en outre, un républicain de la plus belle eau.

Mais celui-ci lui répondit tout simplement qu'il ne paierait que si le reçu de l'ami Gambon était légalisé par le brigadier de gendarmerie, auquel il allait parler de l'affaire.

Indignation de l'homme à la vache, mais fuite précipitée vers des parages plus hospitaliers.

On n'est jamais trahi que par les siens !

Une historiette rétrospective... et qui, malgré son grand âge, a un côté actuel assez imprévu, dit le *Courier de France*. Un vieillard me l'a contée récemment à la veillée, à Annonay.

C'était en 1793, les communards de cette époque n'épargnèrent pas cette petite ville. Après avoir, conformément à leurs traditions, tout pillé, tout brûlé, tout saccagé, ils entrèrent dans l'église.

Les églises ont de tous temps été pleines d'attraits pour les communards ! On y trouve plus qu'ailleurs des choses précieuses à voler !...

Une pauvre vieille femme, à leur approche, entra dans le temple par une porte basse ; elle prit la croix d'or et les vases sacrés, et elle cacha le tout chez elle. Elle était si humble entre les humbles et si petite entre les plus petites, que les communards ne la suspectèrent pas : ils se contentèrent de battre le curé et de piller le presbytère ; la proie leur avait échappé.

Quand des jours meilleurs revinrent, la vieille femme restitua fidèlement tous les objets sacrés qu'elle avait sauvés du pillage et les rendit au culte.

Devinez qui était cette honnête vieille femme ? — C'était la grand'mère de M. Motu, actuellement membre du conseil municipal de Paris.

L'INTÉRIM

FABLE DE CIRCONSTANCE.

Le Lion étant mort, on prit maître Renard

Pour gouverner la République :

C'était un fin matois, un président à part,
Toujours prêt à parler, ardent à la réplique,
Caressant les brebis et ménageant les loups.

Des unes il savait tondre de près la laine,
Des autres il craignait la violence et la haine

Et tâchait d'éviter les coups.

Cet habile manège

N'était pas, comme on voit, de nature à durer,

Et lui-même déjà pouvait dans son cortège

Entendre murmurer.

Les loups auraient voulu manger la race ovine ;

Les brebis réclamaient un puissant protecteur.

De sorte qu'à la fin tout tombait en ruine,

Et les tigres voisins, attirés par l'odeur,

Se promettaient bonne cuisine,

Lorsqu'apparut soudain, au port majestueux,

Un lion grand et fort, qui plus est, vertueux.

Il mit maître Renard avec toute l'escorte

A la porte,

Sut contenir les loups, fit justice aux brebis,

Des tigres réprima les trop grands appétits

Et fit partout régner l'ordre dans son domaine.

Fera-t-on aussi bien sur les bords de la Seine ?

JENSÉCKY.

QUELQUES MOTS D'ADIEU.

Voici quelques extraits du remarquable article de M. de Saint-Genest, le plus courageux sans contredit des écrivains de la presse honnête.

Depuis un an je demande l'ordre ; depuis un an je conseille à M. Thiers de prendre la force : et voilà que cette force apparaît aujourd'hui pour frapper ceux qui toujours ont défendu la société, la religion et la loi.

Je ne regrette pas la retraite qui m'est imposée ; je considère comme un honneur, à une époque où les révolutionnaires peuvent tout dire, de voir qu'il ne m'est plus permis de parler.

Jusqu'ici nous avons entendu les partisans de la Commune faire impunément l'apologie de leurs crimes ; nous les avons vus devant les ruines de nos palais célébrant les incendiaires, devant la tombe de nos soldats célébrant les assassins.

Le gouvernement a laissé tout dire : il a supporté ces paroles sauvages, ces menaces sanglantes, qui épouvantaient la nation ; et quand aujourd'hui les hommes d'ordre veulent se défendre, ce sont eux qui sont condamnés au silence.... Plus tard on dira qu'à une époque où il était permis à la révo-

lution d'outrager nos martyrs, de glorifier les traités et les meurtriers, il a été interdit à un honnête homme de défendre la société. Plus tard on comparera les pages mortelles qui ont paru impunément dans les journaux de la démocratie avec les paroles qui m'ont rendu suspect aux yeux du pouvoir.

Si j'écrivais dans le *Siècle*, dans les feuilles de M. Gambetta ou de M. Mottu, j'aurais l'impunité assurée. Si mon journal avait demandé le renversement de la Colonne et s'il avait pris part à la Commune, il pourrait m'imprimer sans péril; mais j'ai toujours défendu l'ordre, la loi, la religion, et ce sont les seules choses qui soient dangereuses aujourd'hui.

Je ne sais combien de temps cette retraite durera; mais je sais bien que je ne reprendrai la plume que lorsque j'aurai, pour défendre la société, la liberté qu'on laisse aux complices d'assassins pour l'attaquer aujourd'hui.

Nous sommes menacés. C'est bien. Je ne parlerai plus. Mais aucune puissance au monde ne pourra me faire accepter que des ministres venus au pouvoir en chassant les représentants de la nation aient le droit de réclamer pour eux le respect qu'ils n'ont pas eu pour une assemblée issue du suffrage universel.

Aucune puissance ne pourra me faire respecter les hommes de sédition, les hommes de désordre qui ont préparé nos malheurs et mené la France au bord de l'abîme.

Je respecterai toujours la religion et la loi; mais je ne m'inclinerai pas devant l'émeute, et je ne respecterai jamais ce qui n'est pas respectable.

Et je dois dire qu'au lendemain de l'incendie du Louvre, étant descendu dans l'arène, l'âme remplie de colère, j'en sors aujourd'hui l'âme remplie de mépris.

J'aurais voulu, avant mon départ, vous parler de la souscription; cette souscription, qui, depuis un mois, aurait soulevé la nation entière, si les hommes du pouvoir ne l'avaient paralysée. Et voilà que, malgré les entraves, la fièvre du patriotisme est telle, qu'aujourd'hui il est impossible de l'arrêter.

Donc, allez en avant! sans récriminer, sans reprocher les fautes commises; et n'oubliez pas que, dans cette œuvre où notre honneur est engagé, l'étranger nous regarde!

Si vous m'aviez écouté, vous tous, les grands de ce monde, vous auriez marché en tête, à votre place d'honneur; tandis qu'aujourd'hui vous êtes comme les généraux, qui ne montent à l'assaut que lorsque tous leurs soldats y ont déjà passé.

SAINT-GENEST. (*Figaro*).

Chronique de l'Ouest

ET
CHRONIQUE LOCALE

Saumur, 5 mars.

On a reçu, à la date du 29 février, les premières nouvelles des Missionnaires Enfants de Marie, du diocèse de Luçon, partis le 14 janvier de Saint-Nazaire, pour l'île de la Dominique aux petites Antilles. La traversée a été longue et pénible, surtout à la dernière heure, de la Martinique au port de Roseau, où habite l'évêque de la mission.

Deux cents nègres qui attendaient les nouveaux apôtres, les ont salués avec enthousiasme et les ont accompagnés à l'évêché où M^r Poirier, les a traités comme ses enfants.

Le vénérable évêque les gardera quinze jours chez lui pour leur laisser le temps de se remettre de leurs fatigues, et ira ensuite les installer dans la portion de l'île qui leur est destinée. La mission, composée de trois pères et d'un frère, est conduite par le R.-P. Couturier, qui a habité quatre ans notre ville.

Un avis administratif, signé Bodin, maire de Saumur, invite les paysans à procéder à la destruction des chenilles, avant le 15 de ce mois.

Si l'arbre social était seulement échenillé pour la même époque (?)

Nous recevons la lettre suivante :

SOUS-DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Saumur, le 4 mars 1872.

Monsieur le Rédacteur,

Dans l'intérêt d'un grand nombre de commerçants, voulez-vous insérer dans votre journal l'avis suivant?

« Les marchands d'allumettes chimiques en gros et en détail sont invités à faire, dans le délai de cinq jours, au bureau des contributions indirectes dont dépend la localité qu'ils habitent, la déclaration prescrite par l'article 5 de la loi du 4 septembre 1871. Après ce délai, leur abstention serait passible d'un procès-verbal.

Veuillez agréer, etc.

BLANCART,
Sous-Directeur.

Hier soir, à 7 h. 1/2, un nouvel incendie s'est déclaré à Saumur, rue de la Visitation, dans le grenier d'une maison appartenant à M^{me} veuve Lafé.

Alimenté par un magasin de cotrets et de paille, cet incendie a répandu dès le début un vif éclat.

La pompe de la Visitation, celles de la gare du chemin de fer et de la ville, sont arrivées promptement et l'ont attaqué de tous côtés à la fois. Grâce à cette activité, les maisons voisines ont été préservées et le feu maintenu dans son foyer primitif.

Fort heureusement aussi le temps était calme; si le vent de la veille avait encore soufflé, ce quartier ancien, tout construit de bois et colombage, eut couru de grands dangers.

Les pertes, couvertes par une assurance, s'élèvent à 2,000 fr. environ. On croit que ce feu est dû à l'imprudence d'une locataire qui serait entrée dans le grenier avec une chandelle.

A Angers, la société de Sainte-Cécile vient de donner, au profit de l'œuvre de la délivrance, une très-belle matinée musicale, qui a produit 500 fr. de bénéfice net.

On lit dans le *Journal d'Ille-et-Vilaine* :

Depuis quelque temps, on signale des accidents causés sur divers points par des animaux atteints de la rage. Il y a peu de jours, cette terrible maladie s'est répandue dans diverses communes du département, depuis Melesse jusqu'à Antrain, dit-on, à la suite du passage d'un chien enragé qui paraît en avoir mordu quantité d'autres, et qui a également mordu un jeune enfant. Plusieurs personnes, à Sens notamment, ont dû faire abattre leurs chiens ainsi attaqués. Il serait de plus à désirer que des mesures de précaution fussent prises afin d'éviter de nouveaux accidents.

Bibliographie.

LES NOMS DES OISEAUX

EXPLIQUÉS PAR LEURS MŒURS.

Nous empruntons à la dernière livraison des *Études religieuses, philosophiques et littéraires*, par les Pères de la Compagnie de Jésus, cette excellente appréciation du dernier ouvrage de M. l'abbé Vincelot, notre compatriote.

« Rien n'est si intéressant que le livre de la nature; rien ne l'est si peu que les ouvrages de beaucoup de naturalistes. Ce n'est pas au nom des initiés, c'est au nom des profanes que j'ai la témérité de parler de la sorte. Je sais bien qu'il n'y a point de sèches descriptions, ni d'arides nomenclatures pour les élus de la science. La mémoire et l'imagination du savant se sont peuplées de merveilles par la contemplation assidue de la

création: des mots qui ne sont pour nous qu'un son presque désagréable, ont le pouvoir de soulever devant son esprit le voile qui cache ses trésors, et de renouveler en lui les émotions les plus douces et les plus nobles. Que faudrait-il pourtant pour faire participer tout le monde à ces jouissances? Une chose bien simple: parler comme tout le monde. Mais il en est peu qui aient assez de générosité pour cela. M. Vincelot est de ce petit nombre.

» M. l'abbé Vincelot a, pendant de longues années, consacré ses loisirs à l'étude d'un coin charmant de la création, et c'est le fruit de ses longues observations qu'il a livré au public, sous ce titre: *Les Noms des oiseaux expliqués par leurs mœurs*. Ce titre est si clair que plusieurs seront peut-être tentés de demander s'il est d'un savant. Je n'ai pas qualité pour répondre. Mais, si découvrir et savoir, sur toute une branche de la science, des choses que les savants ne savent pas, si instruire les ignorants d'une manière facile, agréable et sûre, c'est être savant, je dois rendre à M. Vincelot le témoignage qu'il mérite pleinement cette qualification. Rompant avec la méthode trop commune parmi ses confrères, qui consiste à dédoubler l'homme pour en tirer le savant, M. Vincelot s'est mis tout entier dans son œuvre: il est observateur, philosophe, poète et chrétien. Il constate et fait voir partout, non-seulement les vestiges du Créateur, suivant l'expression de Linné, mais la douce Providence, dont la sollicitude « s'étend sur les petits oiseaux. » D'autres, peut-être, condamneront le poète; pour moi, je n'en ai pas le courage; la peinture est plus vraie que la photographie.

» Que sous la plume de notre naturaliste, la frêle mésange devienne un petit tyran au caractère détestable, faisant le mal à plaisir, une sorte de cannibale ailé; que le pinson fasse éclater sa gaieté proverbiale de mille façons diverses, précisément lorsqu'il se voit soustrait aux misères du lien conjugal; que la caille, qui se chauffe au soleil, une patte en l'air, soit un sybarite engraisé, hétébété par l'embonpoint; que la grue pose pour la beauté et se livre, pour obtenir la faveur de ses semblables, aux évolutions de la chorégraphie; je vois dans ces saillies et mille autres semblables l'art aimable du poète, mais je discerne aussi la leçon du moraliste, et cela suffit pour laisser à l'austère science la vérité dont elle est jalouse.

» Mais je ne veux point finir sans résumer au moins l'un des deux cent quatre-vingt-quatre articles qui composent l'ouvrage de M. Vincelot. Je choisis celui de l'alouette, parce qu'il a un caractère tout national.

» Ce passereau semble avoir partagé avec le coq l'honneur d'être l'emblème de notre pays.

» Si l'on vous demandait d'où vient le nom de l'alouette, vous répondriez sans hésiter: du latin *alauda*, sans vous douter peut-être qu'*alauda* est du pur gaulois. Le nom latin de l'alouette est *Galerita*. « *Galerita*, dit Suétone (in *J. Cæs.*, c. XXIV), *galice alauda dicitur*. » Le même Suétone nous apprend que J. César avait à sa suite une légion gauloise, et qu'il lui avait donné le nom de *Légion de l'alouette*. N'était-ce pas une sorte de synonyme? La signification du mot *alauda* nous prouve que nos ancêtres avaient le talent d'imposer des noms justes. *Alauda* vient de *al aud*, s'élever en chantant, ou bien de *al lauder*, la louange. L'alouette était donc, pour nos pères, l'oiseau qui chante en s'élançant vers le ciel. Quant aux raisons qu'ils eurent de le choisir pour emblème, il suffit de rappeler qu'il est l'expression « de la vigilance nationale et de la vive gaieté. » Il ne chante qu'en s'élevant vers le ciel; n'est-ce pas un signe des destinées religieuses de notre patrie? Mais il faut ajouter qu'il se laisse prendre au miroir, victime de son étourderie et de sa vanité... »

Dernières Nouvelles.

Incident bizarre à la cour d'assises.

En résumant les débats, le président lit une lettre de M. Pouyer-Quertier au ministre de l'intérieur, datée du mois de janvier et attestant que les finances avaient connaissance que M. Janvier était reliquataire envers l'État.

Dans cette lettre, M. Pouyer-Quertier demande des renseignements sur la fortune personnelle de M. Janvier pour pouvoir

sauvegarder les intérêts du Trésor et couvrir le déficit.

Il paraît que le jury n'a pas trouvé que cette lettre contredisait la déposition verbale, puisque l'acquittement a eu lieu.

Les pétitions catholiques ne sont pas ajournées indéfiniment, comme on l'a dit. Samedi prochain, 9 mars, la discussion aura lieu.

Définitivement, le portefeuille de M. Pouyer-Quertier lui échappe, en dépit des efforts désespérés de M. Thiers pour le lui conserver.

Le ministre de la justice s'est prononcé catégoriquement. Il paraît que la déposition faite à Rouen par M. Pouyer-Quertier aurait blessé l'amour-propre et la dignité de M. Dufaure, — ou plutôt, disent les mauvaises langues, l'aurait empêché d'immoler un bonapartiste à la rancune des hommes du 4 Septembre.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. Brisson demande à la tribune pourquoi le rapport sur le 18 mars public des dépositions des magistrats. Si ces rapports étaient confidentiels, on ne devait pas les publier. En tous cas, de quel droit la commission interrogeait-elle les magistrats?

M. Dufaure répond que l'Assemblée étant souveraine, la commission nommée par elle pouvait interroger qui elle voulait.

Cette réponse jette la droite tout entière dans le ravissement.

Allons! voilà l'entente cordiale rétablie entre la majorité et le cabinet.

M. Tolain a la parole contre la loi qui va frapper l'Internationale. Cet honorable tient la séance presque tout entière. Il s'épanche tout à l'aise et fait un effrayant tableau de nos plaies sociales et industrielles.

Et le remède, citoyen?

Voilà ce que l'orateur n'a pas trouvé le moins du monde.

Il y a eu à Paris de nombreuses arrestations bonapartistes et des saisies de correspondances.

Paris, 5 mars.

Aujourd'hui continue l'orageuse discussion commencée hier sur l'Internationale. La séance ne sera pas plus calme, du moins l'on s'y attend; on va voir en tous cas quels sont du côté gauche de l'Assemblée les adhérents aux doctrines de M. Tolain. Bon gré mal gré, il faudra que les sympathies secrètes se dévoilent et cela complètera les curieuses révélations obtenues dans la commission d'enquête sur les faits du 18 mars.

Pour les articles non signés: P. GODET.

CONVOCACTION D'ACTIONNAIRES.

MM. les actionnaires de la *Société anonyme du chemin de fer de Poitiers à Saumur* sont prévenus qu'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire aura lieu à Poitiers, le samedi 6 avril prochain, à midi, à l'Hôtel du Palais, en conformité des articles 39, 40, 47 et 50 des statuts de la société, ci-après cités:

ART. 39. — L'assemblée générale des actionnaires se réunit chaque année, dans le courant du mois d'avril, au siège de la société; en outre, le conseil d'administration peut convoquer extraordinairement une assemblée générale toutes les fois qu'il en reconnaît l'utilité.

ART. 40. — Cette assemblée se compose de tous les actionnaires propriétaires de cinq actions au moins. La liste en est arrêtée par les administrateurs, de concert avec les commissaires, huit jours avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée. Les actionnaires inscrits sur les registres de la société, par suite du dépôt de leurs actions dans la caisse sociale huit jours avant la confection de la liste, peuvent seuls y figurer. Il est remis à chaque déposant une carte d'admission. Cette carte est nominative et personnelle.

ART. 47. — Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Chacun d'eux a autant de voix qu'il possède de fois cinq actions, sans que personne puisse en avoir plus de cinq en son nom personnel, ni plus de dix tant en son propre nom que comme mandataire.

ART. 50. — Convoquée extraordinairement, l'assemblée délibère sur les modifications aux statuts, sur l'augmentation du fonds social, sur les emprunts autres que celui prévu à l'article 7, sur les demandes d'embranchement ou de prolongement, de renouvellement de concessions ou

de concessions nouvelles, traités d'acquisition de chemin de fer, réunion, fusion ou alliance avec d'autres compagnies.

Dans ces divers cas, elle n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

L'administrateur délégué,
LE BLANC TURQUAND.

Les actionnaires qui ne pourraient pas se rendre à l'Assemblée générale, et qui n'ont pas touché

l'intérêt de leurs actions, peuvent remettre leurs titres chez M. Lecoy, qui se chargera de recevoir pour eux.

Dans tous les cas de gripes, rhumes de poitrine et bronchites, on ne saurait trop recommander une préparation dont l'efficacité est consacrée par soixante ans d'expérience; que les Chomel, les Louis, les Récamier et les célèbres médecins de

Paris recommandent dans leur clinique et leurs ouvrages, nous voulons parler du sirop de Pierre Lamouroux qui n'a pu être encore détrôné par les nombreuses imitations que son succès a fait éclore. Le soulagement, est immédiat et la guérison complète en quelques jours. — Dans toutes les pharmacies.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 MARS 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.							
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.					
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	56 60	»	»	05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	927 50	5	»	2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	357 50	»	»	»	
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	82 50	»	»	50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	615	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	320	»	6 25	»	
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	Crédit Mobilier	915	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	520	»	»	»	
5 % Emprunt	89 50	»	15	»	Crédit foncier d'Autriche	»	»	»	»	Société autrichienne. j. janv.	967	»	2 50	»	
Obligations du Trésor, t. payé.	425	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	440	»	»	»	OBLIGATIONS.					
Dép. de la Seine, emprunt 1857	213 78	»	»	1 25	Est, jouissance nov.	487 50	»	»	»	Orléans	296	»	»	»	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	380	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	885	»	15	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	300	»	»	»	
— 1865, 4 %	443 75	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	610	»	»	»	Est	280	»	»	»	
— 1869, 3 % t. payé.	271 25	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	980	»	15	»	Nord	303	»	»	»	
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248 50	»	50	»	Orléans, jouissance octobre.	880	»	7 50	»	Ouest	286 75	»	»	»	
— libéré	247 25	»	25	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	507 50	»	7 50	»	Midi	289	»	»	»	
Banque de France, j. juillet.	3605	»	20	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	»	Deux-Charentes	287 50	»	»	»	
Comptoir d'escompte, j. août.	697 50	»	2	50	Compagnie parisienne du Gaz.	715	»	2 00	»	Vendée	272 50	»	»	»	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	501 25	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	50	»	»	»						
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	»	»	»	»											

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 6 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre,

A SAUMUR.

MAISON DE GROS ET DÉTAIL Rue Baudrière, A ANGERS.

CHALES Et Confections.

CHANLOUINEAU ET G. MAURICE.

MAISON D'ACHATS Rue d'Aboukir, A PARIS.

SOIERIES UNIES Et Fantaisie.

Très-grande mise en vente des nouveautés de la saison.

Malgré la hausse énorme et réelle qui existe sur les tissus, tous seront vendus sans aucune augmentation de prix.

ARTICLE EXCEPTIONNEL

500 pièces de Popelines et Poil de chèvre unis, rayés et quadrillés, au prix, inconnu jusqu'à ce jour, de 35 centimes.

Plus de 1,000 pièces de nouveautés pour robes seront vendues dans les mêmes conditions de bon marché. Très-grand choix d'articles spéciaux pour enfants.

TOILES FIL ET MADAPOLAMS VENDUS A L'ANCIEN COURS.

CONFECTIONS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

Le rayon de confection pour jeunes gens et enfants a reçu cette année tous nos soins et sera à l'avenir beaucoup mieux assorti que par le passé; nous avons en magasin toutes les tailles et tous les prix désirables dans tous les genres.

Mercerie et Bonneterie. — Passementeries. — Corssets.

Cravates, Chemises, Gilets de flanelle, Blouses, Salopettes.

Seul dépôt à Saumur de la flanelle hygiénique et irrétrécissable.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Levés.

VENTE PAR ADJUDICATION, Aux enchères publiques, DE DEUX MORCEAUX DE TERRE Situés en la commune de Saint-Martin-de-la-Place, Appartenant aux époux Renard-Barré.

L'adjudication aura lieu le dimanche 24 mars 1872, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Levés.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Saumur, le 3 février, 1872; A la requête de Anne Barré, veuve de Louis Renard, cultivateur, demeurant en la commune de Saint-Martin-de-la-Place, ayant constitué M^e Che-deau, avoué, demeurant à Saumur; En présence de René Renard, cultivateur, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau, subrogé-tuteur de Louise-Eugénie et Louis Renard, ses neveux, enfants des époux Renard-Barré, agissant pour eux, à cause de l'opposition d'intérêt existant entre eux et leur mère, leur tutrice léga-

le; ledit Renard ayant constitué M^e Labiche, avoué demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION DES BIENS. 1^{er} Lot. Un morceau de terre, situé aux Champs-Biques, commune de Saint-Martin-de-la-Place, joignant au levant Jean Leroy, au midi le chemin des Champs-Biques, au couchant M. Gouin, au nord M^{me} Toché, et contenant environ 16 ares 50 centiares. Mise à prix, neuf cents francs, ci. 900 fr.

2^e Lot. Un morceau de terre labourable, situé au canton de Ruettes ou de la Jousse-linière, en la commune de Saint-Martin-de-la-Place, joignant au levant Thomas-Béguier, au midi M. Baudouin, au couchant le chemin de la Jousse-linière, au nord Léger. Mise à prix à douze cents francs, ci. 1,200 » Total. 2,100

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e Che-deau, notaire à Saint-Clément-des-Levés. Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 9 mars 1872. Signé : CHEDEAU. Enregistré à Saumur le 9 mars

1872, 1^{er} c^o. Recu un] franc vingt centimes. (125) Signé : ROBERT.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le deux mars mil huit cent soixante-douze, Il appert :

Que la dame Marie-Mélanie Terrais, veuve de M. Auguste-Armand Toupelin de la Doilière, propriétaire, domiciliée à Saumur, mais résidant à Sainte-Gemmes-sur-Loire, a été déclarée interdite, et qu'il lui sera nommé un tuteur et un subrogé-tuteur. Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le cinq mars mil huit cent soixante-douze. (124) Signé : CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le quinze février mil huit cent soixante-douze,

Il appert : Qu'il a été donné un conseil judiciaire à la demoiselle Anne Chevalier, majeure, sans profession, demeurant ci-devant à Varrains, maintenant à Saumur, rue de Bordeaux,

sans l'assistance duquel elle ne pourra faire aucun des actes indiqués dans l'art. 499 du Code civil, et que M. Gabriel Jamain, fils, propriétaire-cultivateur, demeurant à Varrains, a été nommé son conseil judiciaire.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-cinq février mil huit cent soixante-douze. (125) Signé : CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le dix-sept février mil huit cent soixante-douze,

Il appert : Qu'il a été donné un conseil judiciaire au sieur Louis-Emile Mottier, propriétaire-cultivateur, demeurant à Varrains, sans l'assistance duquel il ne pourra faire aucun des actes indiqués dans l'art. 499 du Code civil, et que M. Louis Mottier père, propriétaire-cultivateur, demeurant à Varrains, a été nommé son conseil judiciaire. Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-cinq février mil huit cent soixante-douze. (126) Signé : CHEDEAU.

DARTRES, ECZÉMAS, BOUTONS et toute autre maladie de la peau

guérie en huit jours, par la lotion du D^r OWILCK, approuvée des hôpitaux pour l'expulsion radicale. Flaçon, 5 fr. Envoi contre mandat. 11, place de la Bourse, Paris. (89)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE PAR ADJUDICATION, En trois lots. Le 10 mars 1872, à deux heures du soir, En l'étude dudit M^e Paul Taureau, 1^o UNE MAISON, située à Doué, rue Napoléon, où demeurait M^{me} veuve Martineau; 2^o DEUX AUTRES MAISONS, situées à Doué, avec grand jardin, ayant vue sur les fontaines; 3^o LA CLOSERIE du Logeron, située à Doué, contenant environ 8 hectares. S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Paul TAUREAU, dépositaire du cahier des charges.

HOTEL D'ANJOU. M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (508)